

EVALUATION DU RISQUE CHIMIQUE : DES ARGUMENTS POUR CONVAINCRE

EvRC* pour quoi faire ?

La santé de l'homme au travail devrait être une priorité. Si préserver la santé et la sécurité au travail est une obligation réglementaire, cela constitue aussi souvent un facteur de réussite pour l'entreprise. La Carsat Rhône-Alpes et les services de santé inter-entreprises de la région Rhône-Alpes proposent des arguments pour répondre à la question : évaluer les risques chimiques pour quoi faire ?

ÉCONOMIQUE

- Rationalisation des stocks
- Démarche commune avec les systèmes de management Qualité et Environnement
- Amélioration de l'image de marque interne et externe
- Coût d'une protection collective souvent très inférieur à celui d'une maladie professionnelle
- Si risque faible : suppression des coûts liés à la métrologie
- Moins d'AT/MP* = réduction de coûts directs et indirects



ORGANISATIONNEL

- Meilleure compréhension / acceptation des mesures de prévention par les salariés
- Aide à la définition des priorités d'action

RÉGLEMENTAIRE

Mise en place de formations adaptées pour le personnel

- Obligation réglementaire à intégrer au Document Unique
- Réponse de façon argumentée à des demandes des institutionnels
- Amélioration des conditions de travail via la réduction des expositions
- Elaboration de la liste des CMR** mis en œuvre

* AT/MP : Accidents du travail / Maladies Professionnelles

** Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique



SOCIAL

Mise en place de formations adaptées pour le personnel

- Amélioration de la santé des salariés (et éventuellement leurs proches)
- Traçabilité des expositions
- Optimisation du suivi médical
- Réduction de l'absentéisme
- Amélioration du climat social (moins d'inquiétude au travail)

TECHNIQUE

- Facilitation des démarches de substitution
- Amélioration des protections collectives
- Repérage exhaustif des produits utilisés ou émis (parfois insoupçonnés)



EvRC : COMMENT S'Y PRENDRE ?

Préalable

Une volonté affichée du chef d'établissement :

- Affectation de temps et de moyens aux personnes en charge de la démarche
- Démarche menée dans le cadre de la transparence et du dialogue social



Méthodologie

- Repérage des agents chimiques (étiquetés, émis ou formés au cours d'un procédé)
- Collecte des informations sur leur dangerosité (étiquettes, Fiches de Données Sécurité FDS, ...)
- Identification des produits prioritaires
- Evaluation aux postes de travail
- Définition du plan d'action en fonction du résultat des évaluations

Pour vous aider

- Contactez votre service de santé au travail, votre correspondant Carsat ou votre organisation professionnelle
- www.seirich.fr (outil pour évaluer les risques chimiques)
- www.inrs.fr (ex: ND2233, ND2312)
- www.carsat-ra.fr (ex: SP1128, SP1178)

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Rhône-Alpes

PARTENAIRES